

DEPARTEMENT**AIN****EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**Séance du 27 juin 2023

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Convocation : 22/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Prigent C. - Rebucini C. - Rigutto E. - Roux C. - Tournillac C.

Absent représenté : Ticky Monekosso H. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Bornard J.

Délibération : 2023-028

Objet : Cantine de France - Solution gestion des activités périscolaires - Proposition de contrat.

Madame la Maire rappelle aux Elus que la solution proposée par cantine de France pour la facturation des services périscolaires a régulièrement été abordée en réunion Maire/Adjointes ainsi qu'en points divers lors de conseils municipaux.

Il explique qu'une solution devait être trouvée au vu des différents impayés qui augmentent chaque année et pour lesquels la commune se retrouve en difficulté pour récupérer les fonds dont elle devrait être destinataire.

Le portail mis à disposition par cantine de France à la commune fonctionne par le biais d'un portefeuille appartenant aux parents d'élèves par lequel, si celui est positif, permet la réservation des services au centre périscolaire que ce soit à la cantine ou à la garderie.

Le coût global du logiciel s'élève à 2 580,00 € TTC comprenant une partie installation et une partie de paramétrage à distance auquel il faudra ajouter un coût de 384,48 € TTC relatif à la maintenance annuelle.

Après avoir évoqué les termes dudit contrat, l'assemblée délibérante,

Décide :

- d'approuver le contrat proposé par Cantine de France ;
- d'habiliter le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

La Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Jean BORNARD

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 30 juin 2023.

SOLUTION DE GESTION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**OFFRE COMMERCIALE
COMMUNE DE :**

CHANAY

Table des matières

<u>Introduction</u>	3
<u>Présentation Société</u>	3
<u>Contexte</u>	3
<u>Présentation de la solution « Cantine de France »</u>	4
<u>Offre Technique et Financière</u>	6
<u>Contrat de Maintenance</u>	7
<u>Devis Maintenance</u>	8
<u>Conditions générales de vente et d'utilisation</u>	9
<u>Conditions générales d'assistance téléphonique</u>	12

Introduction

Présentation de la Société

La société ADIC fait partie du Groupe SEDI créée **en 1946** à Uzès par Monsieur Claude BERVILLE, depuis les années 90 il est dirigé par son fils Monsieur Roland BERVILLE.

Le groupe SEDI équipe régulièrement plus de **30 000 communes** en France.

SEDI est incontestablement le n°1 des fournisseurs des collectivités locales multi produits.

Dès le début de l'informatisation des collectivités, dans les années 80, le groupe SEDI crée une SSII connue aujourd'hui sous le nom d'Adic Informatique pour répondre aux besoins de ses clients.

La société Adic a trois activités principales et complémentaires qui sont :

- Le métier de la Reliure et de la Restauration des documents, notamment les registres d'état civil et des registres communaux.
- La numérisation de tous types de documents dédiés aux collectivités.
- L'analyse, le développement, la commercialisation et la maintenance des logiciels informatiques comme la gestion de l'état Civil, des délibérations, de l'urbanisme, la **solution « Clé en main » des cimetières et la gestion des cantines et activités périscolaires.**

La société Adic rayonne sur toute la France et connaît une croissance constante et maîtrisée depuis de nombreuses années.

ADIC compte plus de 20 salariés avec une équipe commerciale de plus de 30 personnes qui conseille nos **5 000 clients actifs** au quotidien.

En 2016 la société ADIC décroche la **validation COMEDec** parmi les trois premiers éditeurs en France.

Contexte

Votre collectivité est aujourd'hui intéressée par notre solution « Cantine de France » permettant la gestion des activités périscolaires, et a souhaité recevoir un devis.

Cette offre technique et financière a pour objectif de vous présenter les différentes fonctionnalités qu'offre le logiciel.

**Plus qu'un logiciel, Cantine de France,
est une véritable pierre angulaire de votre gestion périscolaire.**

PRESENTATION DE LA SOLUTION CANTINE DE FRANCE

La solution Cantine de France est une solution Fullweb (qui ne nécessite pas d'installation, une connexion internet suffit), qui s'articule autour de trois portails :

1. **Portail Parent** pour les familles de la collectivité,
2. **Portail de Gestion** pour la collectivité,
3. **Portail Agent** pour le pointage (tablette).

Le logiciel s'adapte à tous les fonctionnements, avec ou sans régie, en pré ou post paiement, tarification au temps de présence, à la présence, en fonction du QF ... ,

Lors de la facturation, un rôle est généré, selon votre fonctionnement (création de titres individuels) il est possible de l'intégrer dans votre logiciel de comptabilité Berger-Levrault, AGEDI, JVS ou Cosoluce.

Plusieurs modes de paiements sont gérés, du paiement en ligne, au prélèvement, en passant par les chèques ou les espèces...

L'API Particulier, permet d'obtenir grâce au n° d'allocataire CAF, le quotient familial des familles, et une mise à jour automatique, afin d'appliquer le tarif correspondant. Les données sont certifiées, plus besoin de demander des justificatifs papier.

Cantine de France, présente de nombreux avantages :

SIMPLICITÉ

- Facilité de mise en œuvre, le logiciel est paramétré en fonction de votre règlement intérieur et délibération tarifaire,
- Intuitif et simple d'utilisation, les formations sont réalisées à des étapes clés pour une prise en main progressive,
- Suivi personnalisé, l'assistance est joignable par mail ou par téléphone de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi hors jours fériés et week-end,
- Il est simple d'utilisation, la prise en main se fait rapidement,
- Il permet d'optimiser la gestion des activités périscolaires, les parents font leurs réservations et les paiements en ligne, en quelques clics la collectivité a accès à toutes les informations,
- Il améliore la communication avec les familles, grâce à la messagerie instantanée et à l'envoi de SMS (en option).

SECURISATION DES DONNÉES

Les sauvegardes quotidiennes sont réalisées dans deux datacenters (à Vitry Sur Seine et à Roubaix), et les mises à jours automatiques, vous permettent de bénéficier de la dernière version du logiciel, sans intervention de votre part.

Les différents portails sont sécurisés et accessibles en https.

1. Le portail parent

Dans un premier temps, les familles sont invitées à créer leur dossier en ligne, à l'aide d'un code mairie qui leur est communiqué en amont (un modèle de courrier est mis à disposition pour informer les familles de la mise en place d'un nouveau portail et de la procédure à suivre).

Le portail parent est le site unique et central, qui permet aux familles de :

- Visualiser/modifier leurs informations personnelles, ainsi que celles de leurs enfants,
- Faire des réservations/annulations,
- Alimenter un portefeuille électronique (si prestation en prépaiement),
- Visualiser les menus de la cantine,
- Visualiser et payer les factures en ligne (si prestation en post paiement),
- Editer une attestation fiscale pour effectuer la déclaration aux impôts,
- Transmettre des documents (obligatoires ou non) à la collectivité,
- Consulter la messagerie intranet,
- Modifier leur mot de passe,
- Avoir accès à un tutoriel d'aide à l'utilisation du portail.

2. Le portail de gestion (logiciel utilisateurs)

Ce portail, est uniquement dédié à la collectivité, et permet de :

- Accéder et modifier les informations des familles,
- Gérer diverses prestations : restauration scolaire, garderie, ALSH, transport scolaire ...
- Consulter les feuilles de présences et l'état des inscriptions (pour les commandes de repas),
- Visualiser / modifier les plannings des enfants,
- Procéder à la facturation, en quelques clics, et envoi des factures par mail, qui sont également disponibles sur le portail parent,
- Gérer des documents de manière dématérialisée (paramétrable au travers d'un circuit de validation),
- Communiquer via la messagerie intranet ou l'envoi de SMS,
- Editer les documents comptables (avec ou sans régie),
- Editer des statistiques, dont statistiques CAF...

3. Le portail agent - pour le pointage (tablette).

Le pointage réalisé en temps réel, permet un suivi des présences et des absences, et ainsi avoir des effectifs exacts, et une facturation fiable.

Les agents ont accès aux informations des familles, celles-ci sont consultables, mais non modifiables.

Le pointage peut être réalisé depuis une tablette, un ordinateur ou une douchette (non fourni).

Depuis ce portail, l'accès se limite au :

- Pointage des enfants pour les prestations du jour,
- Editer les feuilles de présence et récapitulatif des repas à commander,
- Mettre les menus en ligne,

Consulter les fiches enfants.

Offre Technique et Financière

Numéro du devis : 51009654

Date : 10/05/2023

DEVIS VALABLE 3 MOIS

INSEE client : 0108200

MAIRIE DE CHANAY					
Référence	Désignation du produit ou du service	Quantité	Prix unitaire en € HT	Remise en %	Montant en € HT
802500	Logiciel Cantine de France : Moins de 50 enfants	1	1350		1350
802540	Paramétrage à distance et formation téléphonique	1	800		800
Montant global de la solution en € HT					2 150,00 €
Montant global de la solution en € TTC					2 580,00 €

Bon pour accord
Le,

Cachet et Signature

N° d'engagement et N° code service à fournir en cas de commande

Contrat de Maintenance

Entre

LA MAIRIE de CHANAY 01420

Représentée par : LE MAIRE

Ci-après dénommé le Client

Et

ADIC INFORMATIQUE

Dont le siège social est situé

8 chemin de St Geniès

30 700 UZES

Rc n° FR76 3007 7048 3610 1806 0020 003

Représentée par Mr Roland BERVILLE

Président,

Il est convenu :

Article 1 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la période comprise entre la date de signature du contrat et le 31 décembre suivant la date anniversaire de la cinquième année suivant la date de signature. Durant cette période, le Client aura la possibilité de rompre le contrat chaque 31 décembre, charge à lui d'informer ADIC de sa décision au plus tard le 30 novembre précédent.

Article 2 : Objet du contrat

L'objet du contrat est la mise à niveau technique des logiciels inscrit à l'article 3 ci-dessous dans les spécifications des Conditions Générales du Contrat d'Assistance Téléphonique Idealise établie et réalisé par Idealise Ci-jointes, qui s'appliquent sans réserve.

Ligne support : 09 72 47 36 12

support@cantine-de-france.fr

Article 3 : Prix

Les prix, pour chaque logiciels objets du contrat, sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Le prix facturé sera le prix annuel proratisé au nombre de mois effectif défini à l'article 1 ci-dessus.

Désignation du logiciel	Montant € (HT)
Cantine de France Contrat de Maintenance Téléphonique	320.40
(TVA 20%) TOTAL € TTC	384.48

Devis Maintenance

Numéro du devis : 51009655

Date : 10/05/2023

DEVIS VALABLE 3 MOIS

INSEE client : 0108200

MAIRIE DE CHANAY			
Référence	Désignation du service	Quantité	Montant
802520	Maintenance annuelle Logiciel Cantine de France	1	320,40
		Montant en € HT	320,40 €
		Montant en € TTC	384,48 €

Bon pour accord le

Cachet et Signature

N° d'engagement et N° code service à fournir en cas de commande

1. Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du

2. Service internet Cantine-de-France

1-Objet

Cantine-de-France est un service internet payant destiné à la gestion et à la facturation des prestations réservables telles que cantines, garderies périscolaires, centres de loisir, portages de repas à domicile, proposées par les collectivités locales publiques ou les associations.

Dans ce qui suit, est dénommé le 'Client', l'organisme public ou l'association émettant le bon de commande. Les 'Parents' du Client désignent les parents et leurs enfants consommateurs des prestations proposées par le Client.

Le Contrat d'utilisation du service internet <http://www.cantine-de-france.fr/> s'applique dès la commande émise par le client.

2-Accès au service cantine-de-France

L'accès au service est disponible dans les 48h de la réception du bon de commande du client qui devra contenir le SIRET du client, le Règlement d'utilisation et de facturation des prestations et une Adresse Courriel qui permettra la communication d'un Accusé de Réception de Commande fournissant un mot de passe autorisant un premier accès au service. Cet accusé de réception est accompagné d'une feuille au format Microsoft-Word destiné au Client qui pourra en adapter le texte en vue de communication aux Parents pour leurs inscriptions.

3-Disponibilité du service cantine-de-France

Le service est normalement disponible tous les jours, samedi, dimanche et jours fériés inclus de 05h00 à 24h00. La période 0h00-05h00 est réservée aux opérations de sauvegarde et de maintenance du service.

La non-disponibilité du service constatée par les clients ou les parents, pour des raisons liées au réseau internet ou à leurs fournisseurs d'accès ne relèvent pas de la responsabilité de Jdealise.

La non-disponibilité du service, constatée par Jdealise, engendrera la mise en place d'un écran d'information comprenant, outre la durée vraisemblable d'interruption du service, les procédures à suivre dans l'attente de la reprise du service. Malgré l'utilisation de tous les moyens modernes de compensation de la destruction de disques magnétiques, il pourra être procédé, en cas de destruction simultanée de tous ces disques, à la restauration des bases de données valides à 0h00 le jour de la destruction engendrant la perte des informations enregistrées entre 0h00 et l'instant de l'arrêt du service.

4-Cas d'annulation du service

La disponibilité du service cantine-de-France est annulée, tant pour les Parents que pour le Client, si le paiement des factures n'est pas effectué dans les trente jours suivant la date de facture.

5-Le paramétrage et la formation

Jdealise impose un service de démarrage, dont le but est l'interprétation et la saisie par Jdealise des modalités de calcul des factures du Client vers les Parents (appelé 'paramétrage'), pour les

prestations contenues dans le ou les Règlements du Client. A la fin du paramétrage débute la formation téléphonique.

A la fin de cette période, le client est invité à signer numériquement le procès-verbal de recette par le cochage d'une case et le click sur un bouton de validation, faute de quoi le service est suspendu.

La transmission du procès-verbal numérique est l'élément déclencheur de la facture, constituant un droit d'utilisation du service cantine-de-France. La non-signature du procès-verbal de recette par le Client entraîne la non-émission de facture et l'arrêt immédiat de l'accès au service, tant par le 'client' que par les 'parents'

Si le Paramétrage et la formation ne sont pas commandés, la facture sera émise immédiatement après la fourniture des codes d'accès au service. Si le paiement n'est pas intervenu dans les trente jours, l'accès sera immédiatement interrompu.

5-1-Contenu du service de démarrage

Le contenu du service de démarrage est d'interpréter le règlement des prestations du client, de saisir les éléments du paramétrage et de former les personnes désignées par le Client à l'utilisation générale du service cantine-de-France.

5-2-Prix du service de démarrage

Le prix du service de démarrage est forfaitaire et n'est fonction ni du nombre de prestation à paramétrer ni du nombre d'enfant.

5-3-Durée du service de démarrage

La durée du service de démarrage ne peut excéder deux mois.

5-4-Engagement d'information du Client

Le client s'engage à communiquer à Jdealise son règlement de facturation ou un document comprenant les méthodes de facturation dans la totalité des cas de figure envisagés.

5-5-Engagement de résultat de Jdealise

Dans le cadre du service de démarrage, Jdealise s'engage à apporter tout son concours à l'établissement de la totalité des factures du premier rôle de facturation.

6-Prix du service Cantine-de-France

Le prix proposé correspond à l'acquisition d'un droit d'exploitation, sans limitation de durée, du service Cantine-de-France, dans les limites des présentes conditions générales d'utilisation.

Le prix du service est défini pour un nombre maximal d'enfant et enregistré dans l'espace de données du client. Si le client constate que le nombre d'enfant qui devra être inscrit est supérieur au prix commandé, il lui suffira de passer commande pour la tranche de nombre d'enfant supérieure et de payer la différence de prix entre la tranche nécessaire et celle commandée auparavant, aux prix en vigueur au moment de cette commande.

Dans le cas inverse de diminution du nombre d'enfant, aucun remboursement ne sera effectué. Le prix annuel du contrat d'assistance téléphonique sera fonction de la tranche du nombre d'enfant maximal commandé.

Dès que le nombre d'enfant saisi 'non parti' atteint la limite commandée moins 10, un message avertira le client.

7-Confidentialité des données des Clients

Jdealise s'engage à ne communiquer à quiconque non lié au Client, sauf aux injonctions de justice, aucune des données saisies par le client et les parents du client. Le Client disposera de l'accès à l'ensemble des données saisies par les parents et particulièrement à la liste exhaustive dans le temps de toutes les réservations et/ou annulations de réservation apportées par les parents dans un but de contrôle des factures émises par le système de facturation.

Dans le cas où les photos numériques des visages des enfants seraient enregistrées dans le but de reconnaissance faciale numérique, Jdealise s'interdit à toute diffusion de ces informations à quiconque.

8-Limite des responsabilités de Jdealise

Jdealise ne propose qu'un système d'information s'appuyant sur des systèmes de transfert numérique hors de sa compétence et de sa responsabilité. L'empilement de tous ces systèmes peuvent conduire à des erreurs dans les transferts d'information. Jdealise ne pourra en aucun cas être responsable en tout ou partie de la sécurité des enfants des parents lors des transferts de responsabilité civile entre les différents organismes (Commune, Education Nationale, etc) chargés de la sécurité des enfants.

3. Jdealise – Contrat de Maintenance Cantine-de-France

4. (Conditions Générales d'Assistance Téléphonique)

Règles de Protection des Données Personnelles

1 Objet

Les présentes Conditions Générales d'Assistance Téléphonique définissent l'ensemble des services liés à l'utilisation des

logiciels Jdealise indiqués sur le **Contrat de d'Assistance Téléphonique**. Dans ce qui suit, le mot contrat désigne le contrat constitué par les présentes conditions générales et le contrat d'assistance téléphonique. Les règles internes définissant le système de protection des données personnelles sont inscrites au chapitre 9 ci-après.

2 Contenu des Services

Les services dus par Jdealise comprennent:

2.1 L'assistance téléphonique sur l'utilisation du logiciel du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h00, hors jours fériés, réservée exclusivement aux utilisateurs ayant participé préalablement à une formation. Cette assistance téléphonique est complétée par la possibilité de prise de main à distance de l'ordinateur du client par le service support Jdealise. Cette possibilité est demandée par le client et reste sous son contrôle. En cas de non réponse immédiate suite à un appel, Jdealise s'engage à reprendre contact avec l'utilisateur dans un délai maximal de 4 heures ouvrées, hors samedi, dimanche et jours fériés.

2.2 L'assistance juridique

Concernant le logiciel Cantine de France, l'aspect juridique couvert est l'instruction comptable M14 relative aux facturations et à leurs paiements.

2.3 La fourniture des nouvelles versions

Les logiciels Jdealise sont tous équipés de la fonctionnalité de téléchargement automatique de leurs nouvelles versions. La description des évolutions réalisées dans les nouvelles versions des logiciels est inscrite dans l'aide en ligne fournie avec chaque nouvelle version. Les nouvelles versions comprennent aussi bien des ajouts de fonctionnalité que la correction des fonctionnalités existantes. La fourniture des nouvelles versions est automatiquement suspendue lorsque le contrat n'est plus renouvelé ou dont les factures ne sont pas payées dans leurs délais légaux.

2.4 Contenu des nouvelles versions

Jdealise s'engage à mettre en conformité avec la législation en vigueur les fonctionnalités existantes des logiciels. Les nouvelles fonctionnalités décidées et développées par Jdealise suivront, au cours du temps, les mêmes mises en conformité avec la législation les sous-tendant. Le terme 'législation en vigueur' comprend et se limite aux lois et décrets paru au journal officiel et réunis en codes ou instructions.

2.5 Modifications légales majeures

Dans le cas d'introduction de modifications légales majeures, entraînant une obligation de refonte des logiciels, Jdealise proposera, au moins six mois avant les dates d'application, une souscription particulière auprès de ces clients.

2.6 L'engagement de Jdealise d'analyser...

...les demandes d'évolution, exprimées par le client, de les réaliser ou de justifier par écrit des raisons de l'impossibilité de la réalisation dans les conditions financières du contrat d'assistance téléphonique.

2.7 Sauvegarde

Les bases de données Cantine de France, hébergées par OnLine et gérées par Jdealise, sont sauvegardées chaque nuit dans un deuxième domaine propre à Jdealise. Cette sauvegarde est sous la responsabilité de Jdealise.

2.8 Accès internet

Le site Cantine-de-France est une application internet. Tous les accès sont contrôlés par une code utilisateur et un mot de passe.

2.9 Réinstallation des logiciels après changement de matériel

Le changement de l'ordinateur ou du serveur sur lequel sont installés les logiciels Idealise et les bases de données associées, implique une réinstallation complète de ces derniers. Les moyens techniques de cette réinstallation sont disponibles gratuitement en téléchargement à partir du site internet www.Idealise.fr. L'assistance téléphonique pour la réinstallation des logiciels entre dans les services du présent contrat. Cependant, en cas d'administration informatique extérieure à ses services, le client devra favoriser les relations entre son administrateur et Idealise, afin que toutes difficultés dus à une modification du système d'exploitation soient levées (mots de passe administrateur, paramétrage des anti-virus ou pare-feu).

3 Services exclus

Les services Idealise décrits dans les présentes conditions générales ne comprennent pas :

3.1 La reprise des fichiers

Si aucune donnée extérieure n'est nécessaire pour commencer l'exploitation d'un logiciel, autres que les quelques informations d'initialisation, et si aucun contrôle par rapport à des résultats élaborés par d'autres organismes à partir d'informations fournies par le client n'est exigé, la mise en service du logiciel est une opération comprise dans l'installation. Dans le cas contraire, la mise en service consiste généralement à reprendre des données déjà existantes sur l'ordinateur du client, à les mettre dans le format compatible avec les logiciels et à vérifier si les résultats fournis par le logiciel sont identiques à ceux précédemment fournis. Les coûts de reprise des fichiers et de la mise en service des logiciels sont proposés par Idealise pour chaque logiciel. Ces prix sont fonction de la disponibilité et du format des données existantes.

3.2 La formation de nouveaux utilisateurs

La formation de nouveaux utilisateurs, en complément ou en remplacement de ceux initialement formés, est exclue du contrat.

3.3 La reconstitution des données perdues, non sauvegardées,

En cas de destruction du matériel ou de mauvaise manipulation des outils de gestion des fichiers autorisant la suppression directe des fichiers.

4 Conditions d'utilisation du service support

Les prix indiqués sur le contrat ne sont liés ni au nombre d'utilisateurs ni au nombre de postes susceptibles d'exploiter les logiciels. Cependant, une utilisation abusive du service support Idealise, au-delà de 7 appels par mois et par logiciels en moyenne sur deux mois, autoriserait Idealise à proposer une révision des conditions financières du contrat.

5 Engagement de communication du client

Le client s'engage à communiquer à Idealise, dès qu'il en a connaissance, les modifications administratives qui lui sont imposées et pouvant avoir des répercussions sur les fonctionnalités des logiciels, telle que les modifications de la présentation des documents à transmettre au Représentant de l'Etat ou au Trésor Public. Ces modifications administratives ne pouvant être portées à la connaissance de Idealise que par le Client, Idealise ne sera responsable d'un éventuel manquement à son engagement de mise à niveau des logiciels que si cette information lui a été précédemment transmise.

6 Engagements techniques du client

Le client s'engage à ne pas modifier la configuration matérielle et le système d'exploitation sans prévenir Idealise de l'évolution projetée. Les dysfonctionnements pouvant résulter de ces modifications ne pourront en aucun cas être de la responsabilité de Idealise. Le Client s'engage à effectuer, régulièrement et pour chaque logiciel, les sauvegardes de ses bases de données par les moyens de sauvegarde fournis par Idealise. Les charges de reconstitution de fichier détruit n'entrent en aucune façon dans les services du présent contrat. L'assistance à la restauration des données à partir de la dernière sauvegarde effectuée par les moyens fournis par Idealise fait partie du présent contrat. Cependant, l'assistance à la restauration des sauvegardes effectuées par un autre moyen que celui fourni par Idealise ne fait pas partie du présent contrat.

7 Engagement de Jdealise

Jdealise s'engage à assurer l'assistance des logiciels dans leurs environnements initiaux mais ne peut garantir expressément leurs exploitations sur les futurs systèmes d'exploitation imposés par les constructeurs d'ordinateur.

8 Paiement des factures relatives au contrat d'assistance téléphonique

En cas de non-paiement des factures au plus tard le 15 Janvier, les contrats annuels sont abrogés et les services correspondants sont suspendus.

9 Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD)

Cet article reprend les règles mises en place par Jdealise pour s'assurer de sa conformité avec le RGPD

Les informations ci-dessous permettent au Client d'informer les personnes dont les données personnelles ont été collectées. Le Délégué Jdealise à la Protection des Données est M. Ludovic BAYLE.

Jdealise garantit que l'ensemble de son personnel a été informé de l'existence du RGPD. Les contrats de travail comportent tous une clause de secret professionnel relative aux données personnelles auxquelles les salariés auraient accès dans leurs missions professionnelles.

Jdealise garantit que les données personnelles en sa possession notamment lors de la construction des bases de données de ses clients à partir de leurs archives ne font l'objet d'aucune divulgation, gratuite ou payante, à l'extérieur de Jdealise. Jdealise garantit que le Registre des Traitements est tenu à jour, au fur et à mesure des développements de ses logiciels.

9.1 Logiciel Cantine-de-France (Cantine et Périscolaire)

Système internet de gestion des cantines et du péri-scolaire.

Le but principal est de facturer les prestations proposées par les établissements publics. Le but secondaire est de déterminer la réelle consommation des prestations par les enfants.

9.2 Nature des données collectées

Les PARENTS saisissent par internet leurs noms, prénoms, adresse et RIB (s'il y a lieu).

Les parents saisissent les noms, prénoms, sexe, date de naissance et les éléments médicaux sur les allergies éventuelles de leurs ENFANTS. Cette saisie des allergies n'est justifiée que pour informer les gestionnaires de Cantine en cas de réaction allergique.

9.3 Collecte des données et accès aux rectifications

Les données personnelles sont saisies par les parents au travers de code utilisateur et mot de passe. L'accès aux informations saisies est permanent et ces dernières sont modifiables sans limitation par les Parents.

9.4 Résidence de la base de données

Les bases de données des clients résident sur le domaine Jdealise et sont gérées exclusivement par Jdealise. Elles sont sur des serveurs dédiés par OnLine à Jdealise.

9.5 Accès internet aux données

L'accès aux données personnelles est protégé par code utilisateur et mot de passe.

9.6 Accès internet aux données sauvegardées

Aucune application n'accède aux données de la base sauvegardée chaque nuit dans le Cloud OnLine.

9.7 Extraits du Registre des Traitements

Le principal traitement de masse est l'élaboration des Factures et leurs conservations dans l'espace numérique de chaque client.

Outre les éditions obligatoires dans la gestion des Cantine et Garderies (Factures) et les consultations-sélections dont le résultat est à l'écran, il n'existe les traitements de masse suivant.

-Interne à l'application, reconduction des parents et de leurs enfants d'une année scolaire sur la suivante.

-Accès autorisé au gestionnaire de la Cuisine (interne ou externe à l'établissement) du nombre d'enfant réservé par catégorie. L'information transmise est cumulée et non nominative